

CQP Technicien Conseil aux Agriculteurs (TCA)

Fonction:

Le Technicien Conseil aux Agriculteurs apporte une valeur ajoutée à toutes productions agricoles des adhérents de coopérative. En fonction de la stratégie définie par l'entreprise coopérative et en fonction des exigences du marché, il conseille l'agriculteur adhérent au bon moment sur les techniques de production, sur les bonnes quantités dans les choix d'orientation et d'optimisation de production et de ses achats dans le respect des exigences réglementaires.

Missions principales:

- Conseiller les agriculteurs en technique de production
- Connaître, informer et veiller au respect de la réglementation et protection de l'environnement en vigueur
- Adapter la production aux attentes des marchés
- Gérer des données
- Animer, écouter et communiquer
- Transmettre la connaissance à l'entreprise coopérative

Compétences:

Bloc de compétences 1 : Réaliser le diagnostic du projet de l'agriculteur

- C1.1 Identifier le projet et les besoins de l'agriculteur afin de cibler les actions à mener
- C1.2 Analyser le marché, les filières, les débouchés, l'état de la concurrence, afin de situer l'exploitation agricole dans son environnement
- C1.3 Réaliser un diagnostic économique et technique, en analysant les besoins de l'agriculteur et la faisabilité de son projet, afin de définir les plans d'action possibles
- C1.4 Définir un plan d'action en lien avec les priorités de l'agriculteur, compte tenu de la faisabilité du projet, en prenant en compte la réglementation en vigueur, afin d'atteindre les objectifs fixés
- C1.5 Organiser son activité professionnelle, en mobilisant les moyens et ressources nécessaires, afin d'assurer la bonne réalisation des actions dans le temps

Bloc de compétences 2 : Accompagner et conseiller l'agriculteur dans le pilotage de son exploitation

- C2.1 Accompagner l'agriculteur dans ses choix stratégiques et les orientations de son système d'exploitation pour pérenniser son activité
- C2.2 Conseiller l'agriculteur sur les systèmes de productions et les méthodes de cultures et/ou d'élevage, avec une approche technico-économique, dans le respect de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser sa production agricole
- C2.3 Accompagner l'agriculteur dans la mise en œuvre d'un ou plusieurs plans d'action afin de l'appuyer techniquement sur les actions à réaliser
- C2.4 Evaluer régulièrement la mise en œuvre des plans d'action, afin de s'assurer de leur bonne réalisation et proposer des actions correctives le cas échéant
- C2.5 Réaliser la traçabilité de son activité en procédant à l'enregistrement de ses prestations de conseil, afin d'assurer le suivi de son activité

Bloc de compétences 3 : Développer un collectif d'exploitants agricoles et d'experts techniques

- C3.1 Relayer auprès des agriculteurs les projets en cours et informations utiles sur les évolutions du marché, des filières, des techniques ou produits agricoles, de la réglementation afin d'assurer une veille auprès d'eux
- C3.2 Relayer auprès de sa structure toute information émanant d'agriculteurs, afin d'identifier les réponses à leur apporter
- C3.3 Solliciter des experts techniques (internes ou externes) qualifiés pour répondre à une problématique spécifique au projet d'un ou plusieurs agriculteurs
- C3.4 Traduire en besoin d'animation des remontées terrains communes à plusieurs agriculteurs afin d'apporter une réponse aux problématiques identifiées
- C3.5 Animer des réunions auprès des agriculteurs afin de traiter une problématique donnée ou relayer des informations utiles à la conduite de leurs productions

Bloc de compétences 4 : Assurer la vente de prestations de services et/ou produits agricoles

- C4.1 Identifier les déclencheurs d'achats chez un agriculteur pour orienter son argumentaire de vente
- C4.2 Présenter des services ou produits agricoles, afin d'aider l'agriculteur dans ses choix
- C4.3 Négocier la vente de prestations de service et/ou produits, dans le respect de la réglementation en vigueur, afin de conclure la vente
- C4.4 Réaliser le suivi de la vente, afin de s'assurer de la conformité du service ou du produit vendu
- C4.5 Développer son portefeuille clients et le fidéliser afin de contribuer au développement de sa structure

Métiers accessibles via la certification:

- Technicien conseil
- Agent de développement
- Agent Relation Culture
- Technicien Nutrition Animale
- Agent technico-commercial (production animale ou végétale)
- Technico-commercial en production animale

Prérequis nécessaires à la formation:

Aucun

Ocapiat